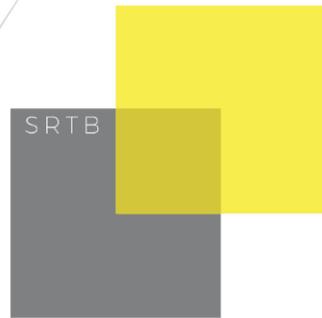


CHARTRE ETHIQUE

2022



GROUPE
labrenne



NOUS SOUTENONS
LE PACTE MONDIAL

Ceci est notre **Communication sur le Progrès** sur la mise en œuvre des principes du **Pacte mondial des Nations Unies**.

Nous apprécions vos commentaires sur son contenu.



La société SRTB GROUPE **labrenne** est un acteur national dans le secteur de la Propreté qui s'engage dans les enjeux de demain. Elle s'est construite autour de valeurs fortes qui guident ses actions.

A travers cette Charte, la société SRTB GROUPE **labrenne** rappelle ses valeurs et principes. Outre nos engagements de suivre les engagements du Pacte Mondial des Nations Unies, et l'application de notre Politique d'achat Responsable, chaque collaborateur du groupe, quel que soit son niveau hiérarchique, doit adhérer et veiller aux principes fondamentaux de cette charte que sont: le respect de la législation, l'intégrité, l'éthique professionnelle, la responsabilité sociétale, le respect de la personne, la lutte contre la corruption et contre la concurrence déloyale.

En communiquant sur ces valeurs internes nous nous positionnons en tant qu'entreprise durablement responsable.

La société SRTB GROUPE **labrenne** attend de chaque collaborateur un comportement irréprochable, fondé sur la probité, la loyauté, le respect de la dignité et des droits individuels des salariés.

La société SRTB GROUPE **labrenne** exprime au travers de cette charte éthique ses engagements vis-à-vis de ses clients, salariés, fournisseurs et de l'ensemble des acteurs avec qui il interfère. Il agit, vis-à-vis de ses collaborateurs en employeur responsable.

Afin de veiller au respect et à l'application de cette charte, la direction de la société SRTB GROUPE **labrenne** a désigné un référent éthique, fonction exercée par l'Assistante de Direction Générale.

Tout acte de corruption pouvant entraîner de lourdes conséquences pour le Groupe comme pour ses salariés, devra être porté à la connaissance du Responsable Ethique qui fera une analyse confidentielle de chaque cas enregistré.

Carlos Fernandes

Directeur Général de la société SRTB GROUPE **labrenne**

16:31:46 - 30.05.2022



RESPECT DES REGLES DE L'ART DE LA PROFESSION



RESPECT DES PERSONNES



RESPECT DE LA LEGISLATION



LUTTE CONTRE LA CORRUPTION



RESPECT DES REGLES DE L'ART DE LA PROFESSION

- ✓ Les managers de la société SRTB GROUPE **labrenne** sont fortement impliqués et structurés au travers de notre **Système d'Information Qualité et Environnement** qui définit clairement les responsabilités de chaque collaborateur dans l'exercice de son métier
- ✓ Assurer l'Hygiène et la Sécurité de nos collaborateurs autant que celles de nos clients et de leurs publics avec l'étude systématique de **Plan de Prévention**, le stockage adapté de nos produits, l'achat de matériel & produit appliquant les règles de notre **Politique d'Achat Responsable** et une recherche d'Innovation adaptée
- ✓ Notre **Charte Attitude au travail** explicite le Rôle, le professionnalisme, l'image et le comportement que chaque collaborateur se doit de respecter
- ✓ Chaque collaborateur doit veiller au respect des règles de la concurrence afin qu'elle soit loyale et équitable et se refuser à toute entente avec les concurrents; nos conditions financières sont fixées en toute indépendance via notre **CEX**
- ✓ En cas de conflit d'intérêt, le collaborateur concerné doit en aviser la Direction, agir, en toute circonstances, au mieux des intérêts de la société, et ne doit, en aucun cas, prendre part à la décision concernée par ce conflit. (cas d'un proche détenant des intérêts direct ou indirect chez un fournisseur ou un client).
- ✓ Nous identifions et gérons les conflits d'intérêts à tous les niveaux par une **double Direction**, par des **contrôles et validations croisés**, par un **calcul de l'offre avec la charge réelle**, la **maitrise de nos achats** (stock et fournisseur) et **signature de la Direction** au-delà des seuils financiers établis
- ✓ La direction s'efforce à faire respecter la confidentialité dans l'usage des données, des informations et des secrets d'affaires. Chaque collaborateur doit garder confidentielle chaque information qui ne serait pas publique. **Notre RGPD**, notre **système informatique** et notre **Charte de confidentialité** y contribuent.



RESPECT DES PERSONNES

- ✓ Nous sommes soumis à l'article 7 ou 15 « reprise du personnel » ainsi qu'à un turn over naturellement élevé que nous maîtrisons grâce à une stricte application de nos **procédures « transfert de personnel sur site 7 ou 15 » et « procédure de recrutement »**
- ✓ Secteur générateur d'emploi, notre activité « propreté » contribue à promouvoir grâce à nos **départements Gestion des compétences, Mobilité et Diversité**, l'égalité des chances, à lutter contre les discriminations, à améliorer les conditions de travail, à intégrer et à maintenir dans l'emploi des jeunes, des travailleurs handicapés et des publics en difficulté. Notre référencement comme **entreprise « test »** auprès de l'OPCA (organisme collecteur pour la formation) prouve notre engagement éthique et social.
- ✓ Nous préservons l'intégrité et les données personnelles de nos collaborateurs grâce à des systèmes de vidéo surveillance, de sécurisation des données et des accès gérés par notre pôle informatique
- ✓ Nous veillons à garantir à chaque collaborateur un environnement de travail excluant toute discrimination, et toute forme de harcèlement est prohibée. Une ligne dédiée est en place avec un référent harcèlement qui traite et suit chaque appel.
- ✓ Le groupe mène une politique active en matière de handicap en encourageant et accompagnant l'intégration des salariés en situation de handicap.
- ✓ Le groupe s'est engagé dans des actions de solidarités en favorisant le bénévolat et le mécénat de l'ensemble de ses collaborateurs via une plateforme dédiée: <https://groupe-labrenne-solidaire.wenabi.com>
- ✓ Chaque collaborateur de la société SRTB GROUPE **labrenne** s'interdit :
 - ❖ toute discrimination fondée sur un motif illicite,
 - ❖ toute pression, poursuite ou persécution à caractère moral ou sexuel ou plus généralement contraire à la loi,
 - ❖ l'emploi de main d'œuvre illégale



RESPECT DE LA LEGISLATION

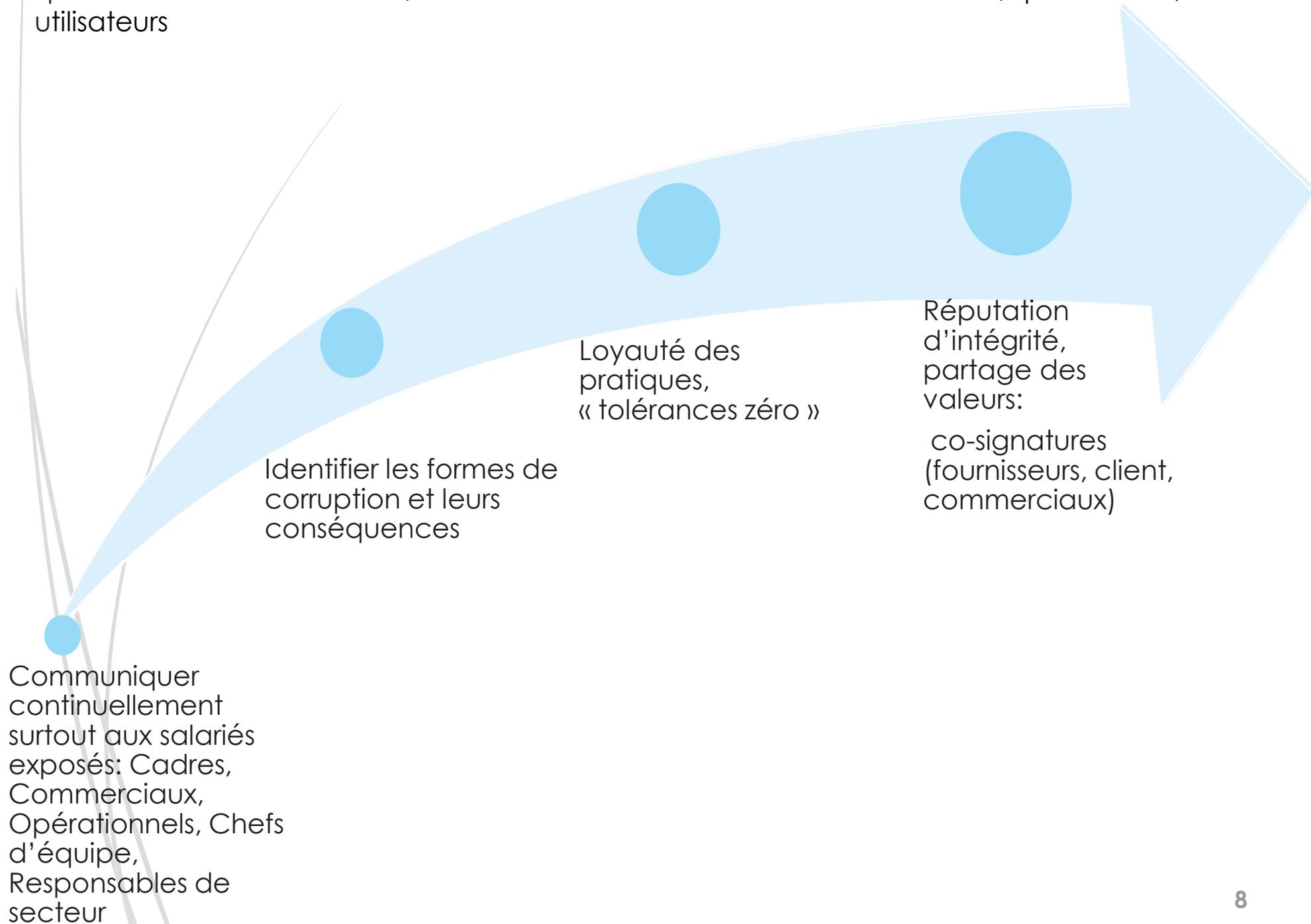
- ✓ Le respect de la loi constitue une valeur incontournable pour le groupe. Il est de la responsabilité de chaque collaborateur de connaître et respecter pleinement les lois et réglementations applicables ainsi que les politiques et directives propres à l'entreprise.
- ✓ L'Exigence garantit notre performance dans la réalisations de nos métiers auprès de nos clients à l'aide de notre **Pôle Qualité & Environnement avec plus de 1500 contrôles et 15 audits annuels**
- ✓ La Cohésion mobilise l'ensemble de nos collaborateurs dans un même esprit d'équipe pour mener notre entreprise à des réussites durables. Elle est favorisée par un dialogue ouvert et un management de proximité actif. Toutes discriminations, critiques envers la société ou représsailles de collaborateurs s'exprimant avec sincérité sont strictement interdites et seront punies selon notre **règlement intérieur**
- ✓ Le groupe et ses collaborateurs s'obligent à produire des comptes réguliers et sincères donnant une image fidèle de sa situation financière lors des bilans. Ces comptes sont vérifiés et consolidés par **le CAC**, et sont conservés conformément aux lois applicables
- ✓ Toute communication avec les tiers (que ce soit par médias, réseaux sociaux ou autre) doit être conforme aux exigences légales et aux procédures internes de l'entreprise, Il est interdit aux collaborateurs de créer des pages ou des comptes, d'utiliser les logos ou de parler au nom de l'entreprise sans en avoir été expressément autorisé par la Direction du groupe,
- ✓ **La Déontologie** : la société SRTB GROUPE **labrenne** attache la plus haute importance aux qualités morales de ses collaborateurs. Chacun d'entre nous adopte un comportement loyal et honnête dans l'exercice de sa profession



LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

- ✓ Chaque collaborateur se doit d'observer les réglementations notamment la **loi SAPIN II** et autres relatives à leurs activités,
- ✓ Le groupe entretient avec toutes ses parties prenantes des relations placées sous le signe de l'honnêteté et de l'équité, Ainsi, en ce qui concerne les fournisseurs, chaque collaborateur se doit de respecter la **Politique d'achat Responsable** et **l'évaluation des fournisseurs**. Et en ce qui concerne les clients, chaque collaborateur s'oblige à honorer ses engagements, à agir avec professionnalisme, intégrité et équité afin d'inciter les clients à faire appels aux services de l'entreprise.
- ✓ Le groupe applique les lois nationales et internationales relatives à la lutte contre la corruption.
- ✓ La négociation et l'exécution des contrats ne doivent en aucun cas donner lieu à des comportements ou faits pouvant être qualifiés de corruption active ou passive, ou de complicité de trafic d'influence:
 - ❖ Tous repas d'affaire, invitations et cadeaux modestes offerts ou acceptés sont tolérés dans le cadre de pratiques commerciales normales et soumis à des **procédures et vérifications interne** telle que **la validation par la direction**
 - ❖ Toute pression, poursuite ou persécution à caractère moral ou sexuel ou plus généralement contraire à la loi est **interdite**
 - ❖ L'emploi de main d'œuvre illégale ou de travail non contractuel réalisé pendant les heures de travail sont strictement interdit, **punit par la loi** et feront l'objet de **sanction disciplinaire voire de renvoi**

Au-delà de ses Politiques, Chartes et Procédures, la société SRTB GROUPE **labrenne** s'engage quotidiennement à former, informer et sensibiliser ses collaborateurs, partenaires, clients et utilisateurs



La communication: l'affaire de tous!

Affichage, réunion formelle ou non, rappel, règlement intérieur, formation interne, visite, chartes, politiques, intranet, site web, livret d'accueil

Communiquer sur
Législation

Réglementation et
Engagement

- Loi SAPIN II
- Code du travail
- Pacte Mondial ONU
- Règlement Intérieur
- Procédures ISO

Type de Corruption

- Cadeaux et Invitation
- Conflits d'Intérêts
- Concurrence Déloyale
- Equité des fournisseurs
- Qualité Sécurité Produits
- Personnel non qualifié ou pire non rémunéré ou sans contrat

« Tolérances Zéro »

- Réponse Appels d'Offres Public sur plate-forme dédié
- 5 ans de prison avec amende de 500 k€ ou du double du produit tiré de l'infraction. Pour une personne morale, l'amende maximale est portée à 2,5 millions € ou à dix fois le produit tiré de l'infraction
- 6 niveaux de sanctions internes allant de l'avertissement jusqu'au licenciement sans préavis ni indemnité de rupture

Réputation & Partage des valeurs

- 135 Clients Publics et 405 Clients Privés nous font confiance
- Co-signature de nos principaux fournisseurs à notre Politique Achat Responsable et/ou Charte Ethique
- Référencement sur une plate-forme de fournisseur EcoVadis
- Participation active aux principes du Pacte Mondiale

Mise en Œuvre

Tous les collaborateurs du groupe sont tenus de respecter la présente Charte Ethique, et la Direction se doit de donner l'exemple.

Il revient à chaque collaborateur de communiquer, sans délai, au référent éthique, toute infraction ou manquement à la présente. Ces communications doivent être de bonne foi et correctement documentées,

Toute infraction supposée sera traitée avec le plus grand sérieux et avec toute la confidentialité possible selon la procédure de suivi des signalements.

Suivi des signalements

L'ensemble des collaborateurs est encouragé à exprimer son point de vue, à défendre ses opinions et à signaler des comportements douteux. Le recueil des signalements se fait auprès du référent éthique, fonction exercée par l'Assistante de Direction Générale. L'auteur du signalement devra fournir les faits, informations ou documents à l'appui de son signalement.

Une procédure de vérification sera alors lancée sous couvert des principes de confidentialité et de présomption d'innocence. Chacun devra apporter sa pleine et entière collaboration et fournir toutes informations et documents. La personne mise en cause sera informée du signalement, sans en connaître l'auteur. A l'issue de la vérification, l'auteur du signalement et la personne visée seront informés par écrit de la clôture des opérations et des dispositions prises.

